



Propositions des 5 organisations syndicales de salariés (CFE/CGC, CFDT, CFTC, CGT et FO) pour la poursuite des négociations collectives, en vue de l'amélioration de la CCNT du 15 mars 1966

Les cinq organisations syndicales de salariés CFE/CGC, CFDT, CFTC, CGT et FO, soucieuses de répondre aux besoins des populations par un service de qualité avec des professionnels qualifiés et dûment rémunérés, se sont réunies le 24 août 2011, à la Direction générale du travail. Dans le cadre de la négociation collective en cours sur les classifications et les rémunérations, les cinq organisations de salariés rappellent leur attachement à l'amélioration de la CCNT66 et font les propositions suivantes :

- ➔ **Maintien du caractère national de la CCNT 66** contre toutes définitions locales des contenus des métiers.
- ➔ **Finalisation de l'organisation des « regroupements de métiers »** en 2 catégories :
 - Les métiers de l'accompagnement, en 3 regroupements de métiers :
 - Éducation et intervention sociale
 - Enseignement
 - Paramédical et soins
 - Les métiers supports, en 3 regroupements de métiers :
 - Logistique, gestion et administration
 - Formation / recherche
 - Encadrement (technique et hiérarchique)
- ➔ **Intégration dans la CCNT 66 des métiers listés paritairement.** Il reste entre autres à positionner les surveillants de nuit, les maîtresses de maison, les moniteurs d'atelier, les assistants familiaux...
- ➔ **Construction d'une grille unique de classification,** basée sur le niveau de qualification. À un niveau de qualification correspond un coefficient.
- ➔ **Accès à la qualification pour tous les salariés non qualifiés,** dans un délai de 2 ans.
- ➔ **Amélioration du salaire cumulé sur la carrière** par la revalorisation des rémunérations de début de carrière et l'harmonisation de la progression à l'ancienneté.
- ➔ **Prise en compte de sujétions particulières et spéciales,** à définir selon des critères objectifs et nationaux.